

**REGLEMENTATION PECHE - PLAN D'EAU DE LA CASSE-MAHOUX A AMBILLOU-CHATEAU  
du 2 avril au 30 octobre 2022**

Les cartes de pêche sont vendues :

- sur place au plan d'eau de la Casse-Mahoux par Mme COURTOIS, M. GUINHUT, M. JUSTEAU, M. LOUVET
- en mairie d'Ambillou-Château du lundi au vendredi de 9h à 12h30, le samedi de 10h à 12h

• TARIFS :

- Carte à l'année pour TOUS : 20 €/personne.
- Carte à la journée pour TOUS : 5 €/personne.
- Gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée
- Les enfants âgés de moins de 18 ans sans sous l'entière responsabilité des parents

• ACCES et CONDITIONS :

- La pêche est autorisée 7 jours/7 pour 2 lignes (2 cannes libres, canne ou lancer)
- Les prises autorisées : 1.5 kg de fritures/pêcheur/jour + 1 grosse prise : carpe, 1 tanche par jour et par pêcheur (les carpes Amour Blanc doivent être remises à l'eau). Poids limité à 6 livres pour une grosse prise. Il n'y a pas de carnassiers dans l'étang.

• INTERDICTIONS :

- La baignade est interdite.
- Il est formellement interdit d'évoluer sur le plan d'eau de la Casse-Mahoux à Ambillou-Château avec une embarcation quelconque, ou tout engin flottant.
- Les pontons sont interdits.



Le 24 mars 2022,

Sophie MÉTAYER, Le Maire

**REGLEMENTATION PECHE - PLAN D'EAU DE LA CASSE-MAHOUX A AMBILLOU-CHATEAU  
du 2 avril au 30 octobre 2022**

Les cartes de pêche sont vendues :

- sur place au plan d'eau de la Casse-Mahoux par Mme COURTOIS, M. GUINHUT, M. JUSTEAU, M. LOUVET
- en mairie d'Ambillou-Château du lundi au vendredi de 9h à 12h30, le samedi de 10h à 12h

• TARIFS :

- Carte à l'année pour TOUS : 20 €/personne.
- Carte à la journée pour TOUS : 5 €/personne.
- Gratuité pour les enfants de 5 à 12 ans, accompagnés d'un adulte, 1 ligne autorisée
- Les enfants âgés de moins de 18 ans sans sous l'entière responsabilité des parents

• ACCES et CONDITIONS :

- La pêche est autorisée 7 jours/7 pour 2 lignes (2 cannes libres, canne ou lancer)
- Les prises autorisées : 1.5 kg de fritures/pêcheur/jour + 1 grosse prise : carpe, 1 tanche par jour et par pêcheur (les carpes Amour Blanc doivent être remises à l'eau). Poids limité à 6 livres pour une grosse prise. Il n'y a pas de carnassiers dans l'étang.

• INTERDICTIONS :

- La baignade est interdite.
- Il est formellement interdit d'évoluer sur le plan d'eau de la Casse-Mahoux à Ambillou-Château avec une embarcation quelconque, ou tout engin flottant.
- Les pontons sont interdits.



Le 24 mars 2022,

Sophie MÉTAYER, Le Maire